

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 novembre 2012 à 19 h 00 à la mairie
Salle du Conseil Municipal

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, SARRAIL

Procurations : MME LAYERLE à MME FERRATO, MME TILHAC à MME LARBRE

Absents excusé : M TRALLI

Secrétaire de séance : Didier SEAS

Invité : Monsieur Daniel TULSA : Directeur de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ ADHESION A L'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel TULSA, Directeur de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités invité pour présenter l'ADAC aux membres du Conseil Municipal.

L'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC65) a été créée à l'initiative du Conseil Général, lors de l'Assemblée Générale constitutive du 27 septembre 2012 qui a réuni les conseillers généraux désignés par l'Assemblée Départementale ainsi que les maires et présidents d'EPCI qui étaient adhérents à cette date.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Agence a été créée sous forme d'un établissement public administratif (EPA) par décision du Conseil Général en date du 22 octobre 2010 (l'Etat étant sortie du champ concurrentiel) et a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI qui le demandent, un conseil et un accompagnement d'ordre technique, juridique et/ou financier relatif à la gestion locale (rédaction d'acte, analyse juridique, marché de service, recherche jurisprudence, accompagnement de nouveaux élus..)

A cette fin, l'Agence a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini (assistance à maîtrise d'ouvrage pour projets pré-opérationnels, bâtiments publics, eau et assainissement, voirie, aménagement...) à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre, pas d'accompagnement en suivi de travaux ou orientations sur les subventions.

Le siège de l'ADAC 65 est situé 3 rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'Agence, la qualité de membre s'acquiert après approbation des statuts par l'organe demandeur puis paiement de la participation, dont le montant et les modalités de calcul sont définis par le Conseil d'Administration.

Ces mêmes statuts assurent une représentation paritaire entre les conseillers généraux, les maires et présidents d'EPCI qui siègent au sein des instances délibératives de l'Agence.

Après en avoir délibéré et compte-tenu de l'intérêt pour la commune de participer durablement à l'ADAC, aux côtés du Conseil Général, le Conseil Municipal :

DECIDE à la majorité

→ d'adhérer à l'ADAC 65 et pour ce faire,

APPROUVE les statuts de l'Agence tels qu'adoptés le 27 septembre 2012 par l'Assemblée Générale constitutive,

S'ENGAGE à verser à l'ADAC 65 la participation dont le montant et les modalités de calculs sont définis par le Conseil d'Administration,

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune au sein des instances délibérantes de l'Agence.

→ Point effectifs scolaires et perspectives

Madame Isabelle FERRATO, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur les effectifs scolaires. La directrice de l'école maternelle a fait part de son intention de demander l'ouverture d'une classe supplémentaire compte tenu de l'effectif élevé dans la classe de petite et moyenne section. Le Conseil Municipal se félicite de l'augmentation des effectifs et soutiendra toute demande d'ouverture de classe.

→ Travaux

✓ Les travaux de réfection du revêtement et réaménagement de la rue de la Gespe n'ont pas démarré en fin d'année comme prévu mais la communauté de communes assure qu'ils seront réalisés dans leur intégralité en 2013.

✓ Petit aménagement de voirie prévu rue du Lavoir pour empêcher le stationnement des véhicules.

✓ Un aménagement des bas côtés de la rue Saint-Honoré est à prévoir début 2013.

→ Préparation budget 2013

Monsieur le Maire demande aux adjoints de travailler sur leurs besoins à chiffrer en vue de l'établissement du budget 2013. Sont à prévoir pour l'instant, l'achat du terrain pour l'agrandissement de l'école, la rénovation de l'éclairage public au lotissement Courcaillet, les plantations aux abords du rond point RD15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

